CSMD – 168M C.G. – Question de mourir dans la dignité

Voici un résumé de la fin de vie de mon époux, André Dutrizac. Mon mari est décédé le 29 janvier 2008 à 77 ans. Il avait un cancer de la prostate depuis 1994 qui a récidivé en 2002 ensuite en 2006. Pendant toutes ces années, il a eu recours, grâce au C.H.U.M. Notre-Dame à différents protocoles de recherche ce qui lui a fait avoir des sursis avec de belles conditions de vie et sans douleur. Arrive juin 2007 : douleurs, visite chez le docteur de famille, hospitalisation, scanners, tests, résultats : le cancer a gagné. Cette fois il est atteint aux os, la prostate et en dehors du foie. 13 jours à Pierre-Boucher, retour au C.H.U.M Notre-Dame où on lui propose de la chimio palliative. Mon époux veut connaître toute la vérité et on lui confirme qu'on ne peut qu'alléger ses souffrances et qu'il lui reste approximativement 6 mois à vivre. Mon mari décide de suivre ces traitements de chimio palliative tant et aussi longtemps qu'il ne souffrira pas à l'extrême. Nous avons eu aussi recours aux soins palliatifs du C.L.S.C. Ces gens furent de vrai trésor pour nous. Ils sont vraiment à l'écoute et savent ce qu'il faut dire, comment le dire et ont allégé ses douleurs en prescrivant des tylénol avec codéine sur demande. La maladie progressait et son poids descendait rapidement, il était toujours à la maison, ce qui était son plus grand souhait de fin de vie, être chez lui le plus longtemps possible. Il a des pertes d'équilibre qui le font tomber en pleine face dans la chambre de bain, il s'ouvre le front mais n'est pas prêt pour l'hospitalisation. Le docteur et la garde du C.L.S.C. lui suggère le port de couche vu qu'il ne peut pas aller assez vite à la toilette car il a des enflures importantes aux pieds et il perd l'équilibre même avec une marchette. Son désespoir augmente avec les pertes de contrôles et l'augmentation des douleurs. Puis arriva l'appel aux ambulanciers le 28 janvier 2008 car ses douleurs étaient insoutenables. Les médicaments que nous avions n'étaient plus assez pour l'empêcher de se tordre de douleurs.

Vendredi le 25 janvier, arrivée à Pierre-Boucher vers 8:15 p.m. On attend 1 1/2 heure avant qu'il soit transféré dans un isoloir et là on l'envoie passer des scanners, radio et prise de sang. Résultats: les métastases sont rendues au foie, os, rein, prostate, estomac et poumons...1er médecin vendredi soir le 25 janvier suite aux résultats et à la demande de mon mari qui mentionne qu'il a fait un mandat d'inaptitude. Il demande d'en finir, qu'il n'en peut plus, que chaque geste de son corps lui fait subir de grandes douleurs surtout à cause des os. Le médecin prescrit de la morphine aux 3 heures, mais ses douleurs sont de plus en plus intenses et plus rapprochées, encore une discussion avec le médecin et mon mari en place aux urgences. Ce médecin fait venir une garde et lui dit devant mon mari et moi de lui donner des doses selon sa demande ou la mienne. Il est enfin un peu plus détendu mais de plus en plus drogué, il ne parle que pour se lamenter alors je sonne ou je cours après les gardes-malade et survient un changement de quart de travail et le médecin n'a pas eu le temps d'inscrire "sur demande" dans son dossier (le médecin était vraiment surchargé). Refus d'une garde de donner de nouvelles doses car le dossier ne fait pas état "sur demande". Attente que le nouveau médecin du nouveau quart de travail puisse discuter avec mon mari mais pendant ce temps mon mari est agité, en profondes douleurs, mais il ne peut pas répondre adéquatement aux questions du nouveau médecin alors je sors le mandat d'inaptitude et lui fait part de notre fin de soirée de la veille. Le médecin inscrit sur le dossier morphine sur demande. Nous sommes transféré dans un autre local (partie observation) de l'urgence et il n'aura qu'une chambre que le lundi 28 janvier 2008. Entre vendredi et lundi, nous avons vu ou plutôt j'ai vu 5 différents médecins et ils n'ont pas tous la même approbation du mot euthanasie donc j'ai eu à ressortir le mandat de mon mari et recommencer à me battre pour son droit de mourir en toute dignité avec le moins de souffrances possibles.

Mon mari avait fait de vive voix part de ses demandes de ne pas avoir d'acharnement thérapeutique et il savait qu'il allait mourir bientôt en discutant avec le premier médecin le 28 janvier. On a monté mon mari dans une chambre sur l'étage de soins palliatifs vers 9:15 a.m., mon mari au bout d'une couple d'heures se tordait de douleurs et j'avais maintes fois sonné pour qu'on lui administre quelque chose mais on me disait que rien n'était inscrit dans le dossier et que le médecin devait le voir en premier, on lui a donner un léger calmant en attendant. 1/2 heure plus tard mon mari ne ressent plus l'effet de ce calmant et il gémit et le médecin n'est pas encore passé, mon mari souffre inutilement, on le repositionne dans le lit même si je leur dis de ne pas le bouger car il a un cancer des os, il gémit encore et encore et un autre petit calmant.

Enfin l'arrivée du médecin, il ausculte mon mari, essaie d'entrer en contact avec lui mais il ne répond pas alors le médecin me fait sortir dans le corridor. Il me mentionne que si on administre moins de sédatifs à mon mari, il pourra le ramener à être plus lucide et qu'il pourra discuter avec lui pour lui proposer une chirurgie pour lui enlever de l'eau pour le lendemain, car son ventre est rempli d'eau et que l'eau pourrait monter aux poumons. Je discute avec lui et lui mentionne le mandat et lui montre et je lui mentionne la conversation du vendredi soir de mon mari avec le médecin à l'urgence et j'appui sur le fait qu'elle doit bien avoir inscrit quelque chose au dossier au fait que mon mari a choisi de ne plus avoir d'interventions quel qu'elles soient et qu'il ne souhaitait aucun acharnement à le prolonger tout en ayant des souffrances de plus en fin de vie. Pas question de lui toucher que je lui dis: J'adore mon mari et je veux être à ses côtés, pas ici dans le corridor à me débattre pour faire valoir ses droits à mourir dignement sans acharnement avec le moins de souffrances possibles. Il accepte et indique le tout dans le dossier.

Mon mari est décédé mardi à 1:20 p.m. le 29 janvier 2008. Il est plus que temps que nos gouvernements mettre en place des directives dans une loi pour que tous les intervenants, tous les médecins y aient accès afin qu'ils puissent faire ce qui est juste et raisonnable, soit permettre à leurs patients de mourir de façon décente sans souffrances et que cela soit clair qu'ils ne seront pas tenus responsables s'ils administrent des doses de médicament de plus en plus fortes afin de laisser les gens mourir sans souffrances. J'ai vraiment senti que si mon mari avait pu leur dire de vive voix qu'il refusait l'acharnement et qu'il désirait mourir pour ne plus souffrir, que je n'aurais pas eu à perdre les précieuses minutes de vie de mon mari à les convaincre que cela était son choix. J'étais en train de voir mon mari mourir et c'est à ses côtés que je voulais être, pas à débattre le droit de mourir en paix. Il est temps que nous enlevions le poids de ces décisions du dos des médecins. Il est temps que nos gouvernements respectent la vie et la mort digne en fait partie.

Danielle L'Ecuyer épouse d'André Dutrizac